

**COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES 2014-2015**

**Le 25 novembre 2014**

**499.04**



### Conseil d'administration

<b>Point 499.04 à l'ordre du jour</b>			
<b>Compressions budgétaires 2014-2015</b>			
<b>Titre des documents annexés</b>			
-			
<b>Dossier provenant de</b>			
Direction générale	<input checked="" type="checkbox"/>	Direction des ressources humaines	<input type="checkbox"/>
Direction des études	<input type="checkbox"/>	Secrétariat général	<input type="checkbox"/>
Direction des ress. financières et matérielles	<input type="checkbox"/>	Direction de l'informatique	<input type="checkbox"/>
Direction de la formation continue	<input type="checkbox"/>	Direction de la vie étudiante	<input type="checkbox"/>
Volet stratégique	<input type="checkbox"/>	Pour adoption	<input checked="" type="checkbox"/>
Volet corporatif	<input type="checkbox"/>	Pour entérinement	<input type="checkbox"/>
Affaires diverses	<input type="checkbox"/>	Pour discussion	<input type="checkbox"/>
Espace réservé au Secrétariat général		Pour information	<input type="checkbox"/>
<b>Description de la situation</b>			



**Projet de résolution**

*ATTENDU* la décision du gouvernement du Québec d'imposer au réseau collégial public, en cours d'année financière, une nouvelle compression budgétaire récurrente, ce qui représente un montant de 365 000 \$ pour le Collège;

*ATTENDU* que le réseau collégial a déjà subi, au cours des quatre dernières années, six compressions pour un total de 109 millions, soit un montant de 1,8 M\$ pour le Collège;

*ATTENDU* que les cégeps sont presque entièrement financés par le gouvernement, qu'ils ne peuvent exiger aucun droit de scolarité et n'ont pas de pouvoir de taxation;

*ATTENDU* que le Collège a déjà mené plusieurs exercices de réduction de ses dépenses, qu'il n'a plus de marge de manœuvre et qu'il n'est plus en mesure de comprimer davantage ses dépenses « sans affecter la qualité des services aux étudiants » ou « sans mettre en péril sa stabilité financière »;

*ATTENDU* que le conseil est inquiet de la situation actuelle et qu'il se questionne sur le niveau de priorité accordé à l'enseignement collégial par le gouvernement du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

- **Que le conseil d'administration dénonce la nouvelle compression budgétaire récurrente imposée au Collège par le gouvernement du Québec et mandate le président du conseil d'administration d'en informer le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.**